



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles)

Numéro de la demande : 2015-1382
Demande : Catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide Pixxaro A
Numéro d'homologation : 31303
Matières actives (m.a.) : 16,25 g/L d'halauxifène et 250 g/L de fluroxypyr
Numéro de document de l'ARLA : 2544904

Contexte

L'herbicide Pixxaro A est homologué pour la suppression ou la répression en postlevée de certaines latifoliées annuelles dans le blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver et l'orge de printemps. Pour obtenir des renseignements précis sur les usages, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Pixxaro A afin d'inclure les allégations relatives à la suppression de la sagesse-des-chirurgiens et de la bourse-à-pasteur à la dose indiquée sur l'étiquette de 308 mL de produit/ha.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

L'ajout de la sagesse-des-chirurgiens et de la bourse-à-pasteur sur l'étiquette de l'herbicide Pixxaro A permettrait aux cultivateurs de bénéficier d'une autre option pour gérer ces mauvaises herbes annuelles d'hiver résistantes.

Les renseignements sur la valeur, qui comprenaient les données provenant de 15 essais en champ menés sur les petites céréales en Saskatchewan et en Alberta, entre 2010 et 2014, ont démontré que l'herbicide Pixxaro A appliqué à raison de 308 mL de produit/ha fournissait un taux acceptable de suppression de la sagesse-des-chirurgiens et de la bourse-à-pasteur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et a jugé que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Pixxaro A afin d'y inclure la suppression de la sagesse-des-chirurgiens et de la bourse-à-pasteur.

Reference

List of Studies/Information Submitted by Registrant

PMRA # 2521950 2015, Trial reports (15), Arylex Efficacy - DESSO_CAPBP_v4 (flixweed and shepherds-purse), DACO: 10.2.3.3.

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.